



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 OCTOBRE 2019
Date de la convocation : 9 octobre 2019**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Jean-Frédéric OUVRY.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Vincent CALVO, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 06.

Les procès-verbaux des séances des Conseils Communautaires des 21 mai 2019 et 10 juillet 2019 sont adoptés à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Motion relative à la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne s'oppose pas à la réforme engagée par la DGFIP mais **EXPRIME** sa forte préoccupation sur la réorganisation proposée par la Direction des Finances publiques, et sur les points qui restent peu précis sur les modalités de mise en œuvre et **SOLLICITE** une prolongation de la période de concertation afin de répondre aux interrogations posées et ainsi d'anticiper au mieux les adaptations à venir, tant envers les citoyens, les contribuables, que pour la collectivité elle-même.*

1.2 Rapport d'activités de la CCPS 2018

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la présentation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

1.3 Modification de la composition de la commission finances suite à une démission

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DESIGNE** Madame **Jacqueline VIET**, membre, en remplacement de Monsieur Pierre Luquet, représentant la Ville de La Ferté St-Aubin pour la commission « Finances ».*

2 – RESSOURCES HUMAINES

2.1 Modification du tableau des effectifs

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 12 octobre 2019 et de **supprimer** les postes suivants :*

un poste d'adjoint d'animation à temps complet (TC) au 12 octobre 2019
 un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à TC au 1^{er} novembre 2019
 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TC au 1^{er} novembre 2019.

2.2 Protection sociale complémentaire – Adhésion aux conventions de participation avec le CDG du Loiret et participation financière auprès des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé et prévoyance et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le CDG du Loiret.

2.3 Adoption des nouveaux statuts de l'amicale du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux statuts de l'amicale du personnel des Portes de Sologne. Une subvention sera versée chaque année.

2.4 Vacations horaires pour le Cube.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à recruter des maîtres-nageurs sauveteurs pour le complexe aquatique « Le Cube » .

3 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Réaménagement d'un emprunt

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au remboursement du prêt N°70089593003, à souscrire l'emprunt dans le cadre de son refinancement, et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le remboursement du prêt N°70089593003 se fait à hauteur du capital restant dû de 745 439,81 € auquel s'ajoutent les indemnités financières théoriques et indemnités de gestion soit un montant de 121 337,72 € aux conditions suivantes :

- Durée : 52 trimestres
- Taux fixe: 0,42 %
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 600 €

3.2 Décision modificative n°1 – Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal comme ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	64 031 €		
Chapitre 014	16 712 €	Chapitre 70	30 000 €
Chapitre 66	130 000 €	Chapitre 73	8 268 €
Chapitre 67	2 500 €	Chapitre 74	- 2 917 €
Chapitre 023	-175 221 €	Chapitre 75	2 671 €
TOTAL	38 022 €	TOTAL	38 022 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 16	746 000 €	Chapitre 16	746 000 €
Chapitre 20	31 160 €		
Chapitre 21	-206 381 €	Chapitre 021	-175 221 €
TOTAL	570 779 €	TOTAL	570 779 €

3.3 Exonération TEOM pour un habitant de Ligny-le-Ribault

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : 21 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Mrs Jean Frédéric OUVRY et Dominique DESSAGNES), 1 VOIX CONTRE (M. Vincent CALVO), EXONERE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères la propriété de Madame Delorme située à plus de 500 m du point de collecte des ordures ménagères, pour l'année 2020.

3.4 Exonération TEOM des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, EXONERE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux : IKEA Orléans-Ardon, Les Balnéades, la SAS Hôtel Ardon, et l'INRA situées sur la commune d'Ardon pour l'année 2020.

Ces sociétés ayant passé un contrat privé avec des prestataires pour assurer l'enlèvement quotidien de leurs ordures ménagères.

3.5 Participation OCTOBRE ROSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 1 500 € à l'association des Vitrites Fertésiennes, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » qui a eu lieu le 12 octobre 2019.

3.6 Avenant n°1 – Contrat départemental d'intérêt supra-communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au Contrat départemental d'intérêt supra-communal, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant, en proposant les projets suivants :

- « Aménagements sur zones d'activités (travaux de voirie ZI de Marcilly, travaux d'assainissement et d'eau potable Chemin de Mérignan à La Ferté St Aubin) » porté par la Communauté de communes des Portes de Sologne ;
- « Construction d'une maison d'assistantes maternelles et d'un pôle santé » porté par la commune d'Ardon ;
- « Déploiement de la vidéo-protection (tranche 3) » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Travaux de bardage Pignon Nord Halle des Sports – gymnase du collège du Pré des Rois » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Travaux de réaménagement du Centre Social » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Remplacement de la main courante du stade de foot » porté par la commune de Jouy-le-Potier ;
- « Réaménagement de l'aire d'accueil des camping-cars par la création de sanitaires à entretien automatique » porté par la commune de Marcilly-en-Villette ;
- « Réhabilitation de la piscine municipale » porté par la commune de Menestreau-en-Villette ;
- « Travaux VRD pour l'accès au futur centre de première intervention » porté par la commune de Sennely.

Et proposant l'abondement du projet suivant :

- « Réhabilitation de la salle polyvalente » porté par la commune de Ligny-le-Ribault.

3.7 Demande de subvention via le programme Leader : Etude relative aux chemins de randonnées de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** une subvention européenne dans le cadre du programme Leader du GAL Forêt d'Orléans-Loire Sologne et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La subvention sollicitée représente 80 % du montant du projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Etude	47 335,00 €	56 802,00 €	Leader	37 868,00 €
			Autofinancement	9 467,00 €
Total	47 335,00 €	56 802,00 €	Total	47 335,00€

4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Avenant n°6 à la convention constitutive de groupement de commande de « 3 SCoT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : 22 VOIX POUR, Mme Stéphanie CHARRON et M. Jean-Frédéric OUVRY ne prennent pas part au vote, APPROUVE l'avenant intégrant des prestations supplémentaires réalisées et à réaliser par le cabinet ANTEA GROUP, pour un montant de 11 630,30 € HT, pour prendre en considération l'ensemble des prestations supplémentaires dans le cadre du marché portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Monsieur le Président du PETR Pays Loire Beauce et Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne sont autorisés à signer le présent avenant et tous actes afférents à cet avenant.

4.2 Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

CONSTATE que les modalités de concertation fixées dans la délibération en date du 23 janvier 2018 ont été mises en œuvre :

Les modalités de la concertation définies dans la délibération	Actions mises en œuvre
Documents et PAC mis à disposition du public	<ul style="list-style-type: none">• Le Porter A Connaissance (PAC) élaboré par l'Etat est disponible au Centre Technique Municipal de la Ferté-St-Aubin, 12 allée de la Chavannerie 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN• Site internet de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ainsi que quelques communes• Mise à disposition d'une plateforme de téléchargement pour tous les documents liés au SCoT : www.3scot.anteagroup.org
Publications d'articles de presse	Plusieurs articles portant sur le SCoT ont été diffusés La République du Centre et La Nouvelle République.
Mise en place d'un registre à disposition du public	Un registre a été mis à disposition du public dans chacune des mairies du territoire et au siège de la CCPS.
Organisations de réunions publiques	Réunion publique du mardi 2 octobre 2018 Réunion publique du mardi 9 juillet 2019
La création de panneaux d'affichage	4 panneaux d'exposition ont circulé dans les 7 communes. Suite à la finalisation du DOO, 2 autres panneaux d'exposition ont été créés en juillet 2019 et exposés lors de la réunion publique du 9 juillet 2019
Outils de sensibilisation à la mutation des territoires et à l'évolution des modes d'habiter	Réalisation par le CAUE du Loiret d'un guide pédagogique en accompagnement de la procédure interSCoT.
Charte graphique et logo inter SCoT	Création d'une charte graphique accompagnée d'un logo des territoires ruraux de l'Orléanais.
Bulletins communaux	Diffusion de l'information sur l'avancement du SCoT dans les bulletins communaux.

APPROUVE le bilan de concertation,

ARRETE le projet de SCoT et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ce projet de SCoT.

4.3 Lancement de la procédure de modification du PLU d'Ardon pour la zone UDz de la ZAC de Limère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification du PLU pour permettre la modification du zonage UDz sur la parcelle cadastrée B 903

4.4 Prescription de l'élaboration du PLUi et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

PRESCRIT la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui couvrira l'intégralité du territoire communautaire et qui viendra se substituer aux dispositions des PLU, et impliquera l'abrogation de la carte communale de SENNELY.

APPROUVE les objectifs poursuivis tels qu'énoncés lors de la séance de Conseil Municipal.

FIXE les modalités de la concertation avec le public telles qu'exposées lors de la séance de Conseil Municipal.

OUVRE la concertation, avec le public, prévue au Code de l'Urbanisme, pendant toute la durée de l'élaboration du projet,

NOTIFIE la présente délibération aux Personnes Publiques Associées.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et notamment à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant cette procédure,

4.5 EPFLi Foncier Cœur de France – Avis sur un projet d'acquisition d'Ardon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : 23 VOIX POUR, Mme Elysa CATHOIRE ne prend pas part au vote.

EMET un avis favorable sur le projet de la Commune d'Ardon afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AB 71 pour partie, situés 145, route de Marcilly aux fins de construire des logements « séniors ».

5 – ENVIRONNEMENT

5.1 Convention de prestation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères avec la CCTVL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE, la convention de prestation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères avec la CCTVL, et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer avec Madame la Présidente de la CCTVL.

6 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.1 Convention de mise à disposition temporaire du Complexe Aquatique Le Cube entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec les différents praticiens pour l'évènement « Zen » du 15 novembre 2019, qui aura lieu dans les locaux du complexe aquatique « Le Cube ».

Les locaux, les équipements et matériels du Complexe Aquatique seront mis à disposition à titre gracieux pour les praticiens qui interviendront auprès du public.

==*==*==*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 50.

La Ferté Saint-Aubin, le 16 octobre 2019
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

